



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Business Management and Consulting Services  
Division / Division des services de gestion des  
affaires et de consultation  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Investigative Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZG-180493/A	<b>Date</b> 2018-01-04
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20180493	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>File No. - N° de dossier</b> 424zg.E60ZG-180493	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZG-424-32025	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-12-05	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-30</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Rocque, Anne-Élise	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 424zg
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3947 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

## Modification #004

### Demande d'offre à commandes (DOC), Services d'enquête, Plaintes de harcèlement, Divulgations d'actes répréhensibles, Violence en milieu de travail

Le but de cette modification est de fournir les Questions et Réponses suivantes et de modifier l'appel d'offres comme suit.

<b>PARTIE A - QUESTIONS ET RÉPONSES</b>
-----------------------------------------

#### QUESTION 012, changer la réponse b déjà fournie pour cette question.

En ce qui concerne l'exigence TOA2, partie trois, est-ce qu'avoir facilité de la formation sur la législation ontarienne du droit du travail, y compris le projet de loi 168 - Violence en milieu de travail, satisfait cette exigence pour les lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada?

#### RÉPONSE 012

##### SUPPRIMEZ :

Veuillez noter les changements apportés au critère TOC2. L'offre doit démontrer que chaque ressource proposée a facilité ou complété au minimum des cours/formation(s)/atelier(s) relativement aux lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada, y compris la Partie II du Code canadien du travail. La connaissance du Code canadien du travail et le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail - PARTIE XX - Prévention de la violence dans le lieu de travail, est requise pour satisfaire à ce critère

##### INSÉREZ :

Non. Le domaine c) pour le critère TOA2 dans la version du 13 décembre 2017 (modification 001) se lit comme suit: *lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada, y compris le Code canadien du travail, Partie II*. La connaissance du Code canadien du travail, Partie II est requise pour satisfaire à l'exigence du domaine.

#### QUESTION 018

En ce qui concerne l'exigence TCA2, pourriez-vous définir ce que vous voulez dire par «gestion de soi »?

#### RÉPONSE 018

La formation/les cours/ateliers en «gestion de soi» pour les critères TCA2, TCB2 et TCC2 comprennent par exemple, sans s'y limiter : les compétences en communication, les compétences interpersonnelles, l'intelligence émotionnelle, le développement personnel/professionnel et le bien-être personnel/professionnel.

#### QUESTION 019

Aussi, en ce qui concerne le TCA2, pourriez-vous indiquer s'il est possible d'obtenir plus de 3 points dans chaque catégorie, ou si le pointage pour chaque catégorie est un maximum de 3 points?

#### RÉPONSE 019

Le score pour chaque domaine/catégorie listé est un maximum de 3 points par domaine/catégorie. (Voir également la réponse à la question 014 de la modification # 003.)

#### **QUESTION 020**

Pourriez-vous svp clarifier vos calculs dans le tableau « EXEMPLE du calcul de la médiane » à la p.15 de 52. Plus précisément, il semble que la dernière colonne («Tri de la moyenne du plus bas au plus élevé ») dans le tableau est simplement un tri, verticalement, des taux moyens qui apparaissent dans le tri horizontal qui apparaît à la Note 2) sous le tableau. Pourriez-vous svp confirmer que cette colonne n'a rien à voir avec le nom de la ressource - par exemple, les 500 \$ qui apparaissent dans la dernière colonne de «Liam» sous ABC Inc. n'a aucun lien avec «Liam» ?

#### **RÉPONSE 020**

TPSGC confirme que cette colonne n'a rien à voir avec le nom de la ressource – par exemple le 500\$ qui apparaît dans la dernière colonne pour « Liam » sous ABC Inc. n'a aucun lien avec « Liam ».

#### **QUESTION 021**

Plusieurs de nos projets précédents contiennent des éléments d'harcèlement, de violence en milieu de travail et d'actes répréhensibles. Est-ce qu'ils peuvent être utilisés dans tous les volets s'il y a des éléments d'harcèlement, de violence en milieu de travail et d'actes répréhensibles? Ou est-ce qu'ils ne peuvent compter qu'une seule fois?

#### **RÉPONSE 021**

Si un projet spécifique est pertinent pour chacun des trois volets, il peut être identifié dans chacun des trois volets TOA1, TOB1, TOC1 ou TCA1, TCB1 et TCC1. Pour qu'un projet soit évalué, il doit inclure l'information minimale indiquée dans la DOC.

#### **QUESTION 022**

##### TOA1 et TOB1 Expérience obligatoire

La section « LES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUS LES VOLETS » (page 17), énonce : « Aux fins de validation, TPSGC se réserve le droit de communiquer avec les références fournies dans l'Offre ». Toutefois, les directives pour TOA1 et (TCB1) se lisent comme suit : « L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible » sans mentionner ou exiger précisément des références. Veuillez préciser si les soumissionnaires sont tenus de fournir des références afin que nous sachions si nous devons informer les anciens clients que TPSGC pourrait communiquer avec eux.

#### **RÉPONSE 022**

Aux fins de la DOC, les références sont définies comme l'autorité du projet. Par conséquent, lorsque le numéro de téléphone et/ou l'adresse électronique du chargé de projet pour les critères TOA1, TOB1, TOC1 et TCA1, TCB1 et TCC1 sont fournis, nous nous réservons le droit de communiquer avec le chargé de projet comme référence dans l'offre.

#### **QUESTION 023**

##### TOA2 et TOB2 Formation obligatoire

Malgré que mon entreprise soit un fournisseur qualifié dans le cadre de l'offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour les enquêtes liées aux plaintes de harcèlement depuis de nombreuses années et que nous avons mené un grand nombre d'enquêtes à la satisfaction de nos clients, elle pourra difficilement répondre aux nouvelles exigences obligatoires en matière de cours, formation et ateliers, malgré la réduction des exigences décrite dans la modification du 14 décembre 2017 qui sont passées de trois à deux domaines.

Même si nous convenons que certaines enquêtes sur le harcèlement et les actes répréhensibles peuvent nécessiter une **connaissance** de base de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que des lois pertinentes sur l'emploi et le travail, ces types d'enquêtes dans la fonction publique fédérale sont de nature administrative et non juridique. L'importance accordée à la formation obligatoire dans les domaines des « lois sur les droits de la personne au Canada » ou des « lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada, y compris le Code canadien du travail » semble favoriser les avocats, même si la formation juridique n'est pas nécessaire pour mener des enquêtes pour la fonction publique fédérale. La compétence dans l'interprétation de la loi est différente de la compétence dans le domaine des techniques d'enquête. Le travail d'un enquêteur est d'obtenir un portrait précis de la situation et de comparer les faits aux normes établies dans les politiques du Conseil du Trésor. La personne-ressource interne (Relations du travail, etc.) prend la décision à l'égard des prochaines étapes, conformément à la pratique et au droit du travail.

Les enquêteurs chevronnés ont acquis des connaissances sur les enjeux pertinents dans les domaines des droits de la personne et du droit du travail et de l'emploi après avoir rencontré pendant de nombreuses années des problèmes réels survenus au cours des enquêtes qu'ils ont menées et de l'autoformation qui en découle. Par conséquent, nous soutenons que l'important savoir-faire pratique des enquêteurs expérimentés l'emporte sur la formation obligatoire dans ces domaines, dont la qualité est entièrement subjective. Le domaine des enquêtes administratives est un domaine plutôt nouveau pour lequel il n'existe pour le moment aucune reconnaissance professionnelle officielle. Les cabinets d'avocats offrent des cours de qualité variable de deux et trois jours sur la conduite des enquêtes. Ils remettent un certificat de participation qui toutefois ne mesure pas les connaissances acquises.

Nos commentaires sont motivés par des préoccupations liées non seulement au respect de cette exigence par notre entreprise, mais aussi à la qualité de la DOC elle-même. Parmi les entreprises actuellement inscrites sur la liste de l'OCPN pour les services d'enquête, plusieurs ont acquis des connaissances inestimables grâce à de la formation en cours d'emploi et à de nombreuses années d'expérience. Selon nos connaissances de la communauté des enquêteurs, un certain nombre d'entreprises autrement très qualifiées ne seront pas en mesure de répondre à cette exigence obligatoire en matière de formation. Le fait de déclarer « non recevables » les offres qui ne répondent pas à ces critères se traduira par l'élimination des personnes qui ont de nombreuses années d'expérience en faveur d'autres qui ont simplement suivi des formations de base. Les enquêteurs chevronnés seront éliminés parce qu'ils n'ont pas suivi une formation de base qui n'existait même pas au début de ces enquêtes, et lorsque ces enquêteurs très expérimentés ont commencé à travailler sur le terrain.

La caractéristique la plus importante chez les enquêteurs est leurs antécédents éprouvés dans la conduite d'enquêtes récentes, approfondies et pertinentes. Cependant, sur un maximum de 189 points, seuls 90 points sont alloués à l'expérience et les 99 autres points s'appliquent à une combinaison de formation, d'études et de titres professionnels ou licences. Le travail d'enquête est très difficile; ce n'est pas quelque chose qu'une personne commence après avoir suivi un atelier. Chaque cas est unique et complexe. Les personnes qui ont de l'expérience sont les plus qualifiées pour faire face aux complexités des enquêtes. L'attribution actuelle des points désavantage les candidats les plus expérimentés et qualifiés en faveur de candidats inexpérimentés ayant peut-être un diplôme d'études supérieures dans un domaine non pertinent ou une formation minimale.

Si le but du processus de la DOC est d'améliorer la qualité des enquêteurs inscrits dans la liste de l'OCPN, certaines de ces pondérations (formation, éducation, titres professionnels ou licences par rapport à l'expérience) auront en fait l'effet contraire en accordant des points préférentiels aux nouveaux stagiaires plutôt qu'aux enquêteurs expérimentés. Nous sommes d'avis que les points devraient être

pondérés en faveur de l'expérience, et non envers les personnes qui ont suivi une formation ou obtenu un titre professionnel ou une licence.

Par conséquent, nous demandons respectueusement à TPSGC d'éliminer l'exigence de la formation obligatoire dans les domaines des droits de la personne et du droit du travail et de l'emploi (c.-à-d., les points 2) et 3) et de limiter ces exigences aux techniques d'enquête administrative (point 1) dans les volets touchant les plaintes de harcèlement et la divulgation d'actes répréhensibles.

### **RÉPONSE 023**

TOA2, TOB2 et TOC2 restent inchangés. Aucune durée minimum acceptable n'est requise pour les cours/formation/ateliers livrés ou complétés.

### **QUESTION 024**

#### **CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS PAR POINTS**

##### TCA2 et TCB2 Formation pertinente

Dans la modification du 14 décembre 2017, l'auteur de la question 002 soulignait qu'un certain nombre des cours, de formations et d'ateliers ne sont pas pertinents pour les entrepreneurs qui souhaitent uniquement répondre au volet sur les plaintes de harcèlement. Nous convenons que la formation dans les domaines des principes du raisonnement éthique, de la gestion de soi, de la santé mentale, de la santé et de la sécurité au travail et de la violence en milieu de travail, de la lutte contre la corruption et de la formation en vérification n'est pas pertinente au volet des plaintes de harcèlement. De même, il ne semble pas y avoir de lien entre ces domaines et les enquêtes sur la divulgation d'actes répréhensibles.

Il semble que la mention d'une formation en « principe du raisonnement éthique » et en « gestion de soi » pourrait provenir du *Programme de formation destiné aux enquêteurs privés* offert par le gouvernement provincial de l'Ontario. En toute déférence, le type de travail effectué par les enquêteurs en vertu de l'OCPN ne ressemble guère à celui des enquêteurs privés et nous croyons donc que TPSGC fait fausse route en formulant les exigences de l'OCPN en fonction du modèle provincial.

La réponse 002 de la modification du 14 décembre 2014 précise que les domaines de formation pertinents pour TCA2 (ainsi que TCB2 et TCC2) ne sont pas obligatoires. Même si nous reconnaissons que ceci est vrai, il est également vrai que 3 points seront attribués à chaque type de formation. L'inclusion d'une formation qui n'est pas directement pertinente à la conduite d'enquêtes sur le harcèlement désavantagera manifestement et injustement les soumissionnaires qui souhaitent uniquement répondre au volet Harcèlement, car elle se traduira par une réduction du nombre de points pouvant être obtenus.

Nous demandons donc respectueusement que les types de formation suivants soient retirés de TCA2 pour les volets des plaintes de harcèlement et des actes répréhensibles, et que les points attribués aux autres types de formation soient ajustés en conséquence (p. ex., par une réaffectation des points) : principes du raisonnement éthique, gestion de soi, questions de santé mentale, formation en matière de santé et sécurité au travail, lutte contre la corruption et formation en vérification. Voici quelques suggestions d'autres types de formation : techniques d'enquête, techniques d'entrevue, politiques du Conseil du Trésor sur la prévention du harcèlement et politiques du Conseil du Trésor sur les mesures d'adaptation en milieu de travail

### **RÉPONSE 024**

TCA2 et TCB2 demeurent tels quels dans la DOC.

#### **QUESTION 025**

Est-ce que c'est acceptable de fournir des copies papier des preuves de formation? (copies de diplômes, certificats, etc.). Nous demandons parce que c'est plus facile et prends moins de temps que de les numériser et de les mettre sur un CD ou une clé USB.

#### **RÉPONSE 025**

Non, ce n'est pas acceptable. Nous apprécions l'effort supplémentaire que ceci exigera. Veuillez fournir vos copies en papier et numérisées tel qu'exigé à 3.1 Instructions pour la préparation des offres.

#### **QUESTION 026**

##### TCA4 et TCB4 Licence ou titre professionnel

La plupart des domaines énumérés ne sont aucunement liés à la capacité d'une personne de mener des enquêtes sur le harcèlement et les actes répréhensibles, à l'exception des ressources humaines et, possiblement, la médiation. Les enquêteurs sont des chercheurs de faits, et non des psychologues ou des travailleurs sociaux. Le génie n'a aucun lien avec les différents volets. La comptabilité, la vérification et les finances peuvent avoir un certain lien avec la divulgation d'actes répréhensibles, mais ils n'ont toutefois aucun lien avec le volet du harcèlement. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le travail effectué par les enquêteurs privés titulaires d'un permis n'a pratiquement rien à voir avec les enquêtes administratives menées dans la fonction publique fédérale en vertu de la politique du Conseil du Trésor. Nous vous demandons respectueusement de retirer les enquêtes privées, le génie, la comptabilité, la vérification et les finances du volet des plaintes de harcèlement et de retirer les enquêtes privées et le génie du volet des divulgations d'actes répréhensibles.

#### **RÉPONSE 026**

Les critères TCA4 et TCB4 demeurent tels quels dans la DOC.

#### **QUESTION 027**

##### TCA3 et TCB3 Éducation formelle

La cotation numérique pour l'éducation est discriminatoire à l'égard des soumissionnaires qui n'ont peut-être pas fait d'études postsecondaires formelles, mais qui possèdent une expérience de travail pertinente. Nous vous demandons respectueusement d'attribuer des points pour les études secondaires ainsi que pour les programmes de certificat offerts par les collèges, universités, associations professionnelles ou établissements privés. Si ces autres types d'études et d'expérience ne sont pas reconnus, les personnes qui n'ont pas fait les études précisées dans la DOC perdront automatiquement jusqu'à 30 points.

#### **RÉPONSE 027**

Cinq (5) points seront alloués pour un diplôme d'études secondaires.

#### **QUESTION 028**

Je suis très confus par les multiples modifications à TOA2.

Dans la modification du 22 décembre 2017, vous indiquez : « Veuillez noter les changements apportés au critère TOC2. » Ce libellé du critère d'évaluation est très différent de celui dans la modification du 17 décembre 2017. J'ai de plus faite une triple vérification de la DOC originale, ainsi que de la modification du 14 et du 22 décembre. Je n'ai pas trouvé le libellé cité dans le paragraphe « SUPPRIMER » dans ni l'un ni l'autre de ces documents.

#### **RÉPONSE 028**

Veuillez voir la réponse révisée à la question 12.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg. E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

<b>PARTIE B – MODIFICATIONS À LA DOC</b>
------------------------------------------

**ITEM 7)** PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 4, CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES POUR LES SERVICES D'ENQUÊTE,

**SUPPRIMEZ ET REMPLACEZ AVEC LE SUIVANT:**

## PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 4

### CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES POUR LES SERVICES D'ENQUÊTE

- Volet 1 – Plaintes de harcèlement
- Volet 2 – Divulgations d'actes répréhensibles
- Volet 3 – Violence en milieu de travail

#### LES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUS LES VOLETS :

- Un offrant et/ou ses ressources pourraient être admissibles à un, à deux ou à trois volets.
- Aux fins de validation, TPGC se réserve le droit de communiquer avec les références fournies dans l'Offre.
- Chaque ressource identifiée dans l'Offre sera évaluée sur leur propre mérite.

#### Critères techniques obligatoires:

- L'Offre doit répondre aux Critères techniques obligatoires (TO) du volet pour lequel la ressource est proposée.
- L'Offre qui ne répond pas aux Critères techniques obligatoires (TO) sera jugé non recevable.
- Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

#### Critères techniques cotés par points:

- L'Offre qui répond à l'ensemble des Critères techniques cotés par points (TC) sera évaluée et cotée tel qu'indiqué ci-dessous.
- L'Offre qui n'obtient pas le nombre de points minimum requis précisé sera déclarée non recevable.
- Chaque critère technique coté par points devrait être traité séparément.



## VOLET 1 – PLAINTES DE HARCÈLEMENT

### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (TO)

(A) PLAINTES DE HARCÈLEMENT			
	DESCRIPTION	CONFORME / NON CONFORME	DETAILS, CORRESPONDANCE EN CROISÉ AVEC LA PROPOSITION
TOA1	<p>Afin d'offrir des services d'enquête relativement aux plaintes de harcèlement, l'offre doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous.</p> <p><b>EXPERIENCE OBLIGATOIRE</b> : L'offre doit démontrer <b>qu'au cours des dix (10) dernières années</b>, chaque ressource proposée a participé à au moins <b>cinq (5) projets</b> de services d'enquête en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquêteur relativement à du harcèlement en milieu de travail dans le secteur public ou privé.</p> <p>Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);</li> <li>b) Nature de l'enquête (brève description);</li> <li>c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);</li> <li>d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;</li> </ul> <p>L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.</p>		
TOA2	<p><b>FORMATION OBLIGATOIRE</b>: L'offre doit démontrer que chaque ressource proposée a <b>facilité ou complété au minimum</b> des cours/formation(s)/atelier(s) dans deux des trois domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) techniques d'enquête administrative;</li> <li>b) lois sur les droits de la personne au Canada;</li> <li>c) lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada, y compris le Code canadien du travail, Partie II;</li> </ul> <p>Une <b>preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (copies conformes des certificats,</p>		

	diplômes, etc.).		
--	------------------	--	--

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points (TC)

(A) PLAINTE DE HARCÈLEMENT			
TCA1. EXPERIENCE PERTINENTE		POINTS ALLOUÉS	NOTE
L'offre devrait démontrer <b>qu'au cours des dix (10) dernières années</b> , chaque ressource proposée a complété des services additionnels d'enquête (en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquêteur relativement à du harcèlement en milieu de travail dans le secteur public ou privé.			
Ces projets doivent être <u>en plus de</u> ceux énumérés à <b>TOA1</b> .			
• Deux projets		30	
• Trois projets		40	
• Quatre projets		50	
• Cinq projets		70	
• Six projets ou plus		90	
Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent :			
a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);			
b) Nature de l'enquête (brève description);			
c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);			
d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;			
L'Offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.			
<b>Points maximum</b>		<b>90</b>	

**LES CRITÈRES COTÉS SUIVANTS S'APPLIQUENT À TOUS LES VOLETS.  
CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE QU'UNE SEULE FOIS POUR CHAQUE RESSOURCE.**

TCA2. FORMATION PERTINENTE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
L'offre devrait démontrer, pour chaque ressource proposée, quels cours/formation/ateliers ont été <b>facilités ou complétés</b> dans les domaines suivants:  3 points pour chaque cours/formation/atelier.  Ces cours/formation(s)/atelier(s) doivent être en <u>plus de ceux énumérés à TOA2.</u>		
• formation juridique	3	
• l'arbitrage	3	
• résolution informelle des conflits/médiation	3	
• questions interculturelles et de la diversité	3	
• counseling/coaching	3	
• sociologie	3	
• psychologie industrielle	3	
• principes du raisonnement éthique	3	
• gestion de soi	3	
• questions de santé mentale	3	
• santé et sécurité au travail / prévention de la violence	3	
• lutte contre la corruption	3	
• formation en vérification	3	
Une <b>Preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (certificats, diplômes, etc.).		
<b>Points maximum:</b>	<b>39</b>	

TCA3. ÉDUCATION FORMELLE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
Plus haut niveau d'éducation atteint pour chaque ressource proposée :		
<b>Secondaire</b>	<b>5</b>	
Collège/CÉGEP	15	
Baccalauréat	20	
Maîtrise	25	
Doctorat	30	
<b>Points maximum:</b>	<b>30</b>	
Une <b>preuve</b> de l'éducation doit être jointe à l'offre (copies conformes certificats, diplômes, etc.).		
<b>TCA4. LICENCE OU TITRE PROFESSIONNEL</b>	<b>POINTS ALLOUÉS</b>	<b>NOTE</b>
Licence ou titre professionnel obtenu pour chaque ressource proposée :		
Dix (10) points pour chaque licence, accréditation ou titre professionnel obtenu, pour un maximum de 30 points, dans les domaines suivants:		
• enquêtes privées		
• administration		
• gestion		
• ressources humaines		
• psychologie		
• travail social		
• droit		
• génie		
• comptabilité		
• vérification		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg, E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

• finances		
• médiation		
<b>Points maximum:</b>	<b>30</b>	
Une <b>preuve</b> du titre professionnel ou de la licence doit être jointe à l'offre.		
<b>Globalement le maximum de points à obtenir pour tous les quatre critères techniques cotés (TCA1, TCA2, TCA3 et TCA4) combinés:</b>		
	<b>189</b>	
<b>Minimum de points requis pour que l'offre soit considérée recevable (60%):</b>		
	<b>113</b>	

## VOLET 2 – DIVULGATIONS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (TO)

(B) DIVULGATIONS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES		
DESCRIPTION	CONFORME / NON CONFORME	DETAILS, CORRESPONDANCE EN CROISÉ AVEC LA PROPOSITION
<p><b>TOB1</b></p> <p><b>DESCRIPTION</b> Afin d'offrir des services d'enquête relativement aux divulgations d'actes répréhensibles, l'offre doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous.</p> <p><b>EXPERIENCE OBLIGATOIRE</b> : L'offre doit démontrer, <b>qu'au cours des dix (10) dernières années</b>, chaque ressource proposée a participé à au moins <b>cinq (5) projets</b> de services d'enquête en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquêteur relativement aux divulgations d'actes répréhensibles dans le secteur public ou privé.</p> <p>Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);</li> <li>b) Nature de l'enquête (brève description);</li> <li>c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);</li> <li>d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;</li> </ul> <p>L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.</p>		
<p><b>TOB2</b></p> <p><b>FORMATION OBLIGATOIRE</b>: L'offre doit démontrer que chaque ressource proposée a <b>facilité ou complété au minimum</b> des cours/formation(s)/atelier(s) dans deux des trois domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) techniques d'enquête administrative;</li> <li>2) lois sur les droits de la personne au Canada;</li> <li>3) lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada;</li> </ul> <p>Une <b>preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (copies conformes des certificats, diplômes, etc.).</p>		

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points (TC)

<b>(B) DIVULGATIONS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES</b>		
<b>TCB1. EXPÉRIENCE PERTINENTE</b>	<b>POINTS ALLOUÉS</b>	<b>NOTE</b>
L'offre devrait démontrer, <b>qu'au cours des dix(10) dernières années</b> , chaque ressource proposée a complété des services additionnels d'enquête (en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquêteur relativement à des divulgations d'actes répréhensibles dans le secteur public ou privé.		
Ces projets doivent être <u>en plus</u> de ceux énumérés à <b>TOB1</b> .		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux projets</li> </ul>	30	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois projets</li> </ul>	40	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre projets</li> </ul>	50	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq projets</li> </ul>	70	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Six projets ou plus</li> </ul>	<b>90</b>	
Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);</li> <li>b) Nature de l'enquête (brève description);</li> <li>c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);</li> <li>d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;</li> </ul>		
L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.		
<b>Points maximum:</b>	<b>90</b>	

**LES CRITÈRES COTÉS SUIVANTS S'APPLIQUENT À TOUS LES VOLETS. CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE QU'UNE SEULE FOIS POUR CHAQUE RESSOURCE.**

TCB2. FORMATION PERTINENTE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
<p>L'offre devrait démontrer, pour chaque ressource proposée, quel cours/formation/atelier a été <b>facilité ou complété</b> dans les domaines suivants :</p> <p>3 points pour chaque cours/formation/atelier.</p> <p>Ces cours/formation(s)/atelier(s) doivent être <u>en plus de</u> ceux énumérés à <b>TOB2</b>.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>formation juridique</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>l'arbitrage</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>résolution informelle des conflits/médiation</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>questions interculturelles et de la diversité</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>counseling/coaching</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>sociologie</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>psychologie industrielle</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>principes du raisonnement éthique</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>gestion de soi</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>questions de santé mentale</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>santé et sécurité au travail / prévention de la violence</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>lutte contre la corruption</li> </ul>	3	
<ul style="list-style-type: none"> <li>formation en vérification</li> </ul>	3	
<p>Une <b>Preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (des copies conformes des certificats, diplômes, etc.).</p>		
<p><b>Points maximum:</b></p>	<b>39</b>	



TCB3. ÉDUCATION FORMELLE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
Plus haut niveau d'éducation atteint pour chaque ressource proposée:		
<b>Secondaire</b>	<b>5</b>	
Collège/CÉGEP	15	
Baccalauréat	20	
Maîtrise	25	
Doctorat	30	
<b>Points maximum:</b>	<b>30</b>	
Une <b>preuve</b> de l'éducation doit être jointe à l'offre (copies conformes certificats, diplômes, etc.)		
TCB4. LICENCE OU TITRE PROFESSIONNEL	POINTS ALLOUÉS	NOTE
Licence ou titre professionnel obtenu pour chaque ressource proposée:		
Dix (10) points pour chaque licence, accréditation ou titre professionnel obtenu, pour un maximum de 30 points, dans les domaines suivants:		
• enquêtes privées		
• administration		
• gestion		
• ressources humaines		
• psychologie		
• travail social		
• droit		
• génie		
• comptabilité		
• vérification		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg, E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

• finances		
• médiation		
<b>Points maximum :</b>	<b>30</b>	
Une <b>preuve</b> du titre professionnel ou de la licence doit être jointe à l'offre.		
<b>Globalement le maximum de points à obtenir pour tous les quatre critères techniques cotés (TCB1, TCB2, TCB3 et TCB4) combinés:</b>	<b>189</b>	
<b>Minimum de points requis pour que l'offre soit considérée comme recevable (60%):</b>	<b>113</b>	

### VOLET 3 – VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (TO)

(C) VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL		
DESCRIPTION	CONFORME / NON CONFORME	DETAILS, CORRESPONDANCE EN CROISÉ AVEC LA PROPOSITION
<p><b>TOC1</b></p> <p><b>EXPERIENCE OBLIGATOIRE</b> : L'offre doit démontrer <b>qu'au cours des dix(10) dernières années</b>, chaque ressource proposée a participé à au moins <b>cinq (5) projets</b> de services d'enquête (en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquôteur relativement à la violence en milieu de travail dans le secteur public ou privé.</p> <p>Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);</li> <li>b) Nature de l'enquête (brève description);</li> <li>c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);</li> <li>d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;</li> </ul> <p>L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.</p>		
<p><b>TOC2</b></p> <p><b>FORMATION OBLIGATOIRE</b>: L'offre doit démontrer que chaque ressource proposée a <b>facilité ou complété au minimum</b> des cours/formation(s)/atelier(s) relativement aux lois pertinentes sur les normes d'emploi et du travail au Canada, y compris la Partie II du Code canadien du travail et le <b>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail - PARTIE XX - Prévention de la violence dans le lieu de travail</b>, et dans <u>un</u> des deux domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) techniques d'enquête administrative;</li> <li>b) lois sur les droits de la personne au Canada;</li> </ul>		

	Une <b>preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (copies conformes des certificats, diplômes, etc.).	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points (TC)

### (C) VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

#### TCC1. EXPÉRIENCE PERTINENTE

L'offre devrait démontrer, **qu'au cours des dix (10) dernières années**, chaque ressource proposée a complété des services additionnels d'enquête (en tant qu'enquêteur principal, enquêteur unique ou coenquêteur relativement à la violence en milieu de travail dans le secteur public ou privé.

Ces projets doivent être en plus de ceux énumérés à **TOC1**.

- Deux projets 30
- Trois projets 40
- Quatre projets 50
- Cinq projets 70
- Six projets ou plus 90

Afin qu'un projet soit évalué, l'offre doit inclure, au minimum, les renseignements qui suivent :

- a) Durée du projet (date de début à la date d'achèvement);
- b) Nature de l'enquête (brève description);
- c) Description du rôle de la ressource (brève description des responsabilités et tâches qui s'attachent à l'accomplissement du projet);
- d) Nom du client (entité du secteur public ou privé) et du chargé de projet;

L'offre devrait inclure le numéro de téléphone actuel et/ou le courriel du chargé de projet, si disponible.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg, E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>Points maximum:</b>		<b>90</b>
------------------------	--	-----------

**LES CRITÈRES COTÉS SUIVANTS S'APPLIQUENT À TOUS LES VOILETS. CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE QU'UNE SEULE FOIS POUR CHAQUE RESSOURCE.**

TCC2. FORMATION PERTINENTE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
L'offre devrait démontrer, pour chaque ressource proposée, quel cours/formation/atelier a été <b>facilité ou complété</b> dans les domaines suivants:  3 points pour chaque cours/formation/atelier.  Ces cours/formation(s)/atelier(s) doivent être <u>en plus de</u> ceux énumérés à <b>TOC2</b> .		
• formation juridique	3	
• l'arbitrage	3	
• résolution informelle des conflits/médiation	3	
• questions interculturelles et de la diversité	3	
• counseling/coaching	3	
• sociologie	3	
• psychologie industrielle	3	
• principes du raisonnement éthique	3	
• gestion de soi	3	
• questions de santé mentale	3	
• santé et sécurité au travail / prévention de la violence	3	
• lutte contre la corruption	3	
• formation en audit	3	
Une <b>Preuve</b> de la formation doit être jointe à l'offre (des copies conformes des certificats, diplômes, etc.).		
<b>Points maximum:</b>	<b>39</b>	

TCC3. ÉDUCATION FORMELLE	POINTS ALLOUÉS	NOTE
Plus haut niveau d'éducation atteint pour chaque ressource proposée:		
<b>Secondaire</b>	<b>5</b>	
Collège/CÉGEP	15	
Baccalauréat	20	
Maîtrise	25	
Doctorat	30	
<b>Points maximum:</b>	<b>30</b>	
Une <b>preuve</b> de l'éducation doit être jointe à l'offre (copies conformes certificats, diplômes, etc.)		
TCC4. LICENCE OU TITRE PROFESSIONNEL	POINTS ALLOUÉS	NOTE
Licence ou titre professionnel obtenu pour chaque ressource proposée :		
Dix (10) points pour chaque licence, accréditation ou titre professionnel obtenu, pour un maximum de 30 points, dans les domaines suivants:		
• enquêtes privées		
• administration		
• gestion		
• ressources humaines		
• psychologie		
• travail social		
• droit		
• génie		
• comptabilité		
• vérification		
• finances		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg, E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

• médiation		
	<b>Points maximum :</b>	<b>30</b>
Une <b>preuve</b> du titre professionnel ou de la licence doit être jointe à l'offre.		
<b>Globalement le maximum de points à obtenir pour tous les quatre critères techniques cotés (TCC1, TCC2, TCC3 et TCC4) combinés:</b>		
		<b>189</b>
<b>Minimum de points requis pour que l'offre soit considérée comme recevable (60%):</b>		
		<b>113</b>



Solicitation No. - N° de l'invitation  
E60ZG-180493/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E60ZG-180493

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
424zg. E60ZG-180493

Buyer ID - Id de l'acheteur  
424zg  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Cette page n'est pas utilisée.**